



**METROPOLE DE LYON
COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES**

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juin 2020**

Procès-verbal de séance
approuvé lors de la séance du 17 septembre 2020

MEMBRES PRÉSENTS : Clémence ATTANASIO, Martine BERNIER, Françoise BOUVIER, Anne CALENDRAS, Marine EVRARD, Myriam MAZARD, Solange PAOLI, Martine PEREZ, Joëlle ROCHE, Carole SCHIEPAN, Dominique SINAY, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Florence VERPILLAT.

Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Jean-Pierre COCHARD, Thierry COUEDEL, Didier CRETENET, Joffrey DUPOIZAT, Xavier FAYOLLE, Pascal GUCHER, Serge LAFAURIE, Jean-Yves MARTIN, Martin MAVOUNGOU, Patrick PETITDIDIER, Pierre REBOURG, Michel VERROQUET, Serge VIGNON.

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Martin MAVOUNGOU (en partie de la séance) **pouvoir donné à** Anne CALENDRAS

MEMBRES ABSENTS: -

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Clémence ATTANASIO et le Directeur Général des Services en qualité de secrétaire auxiliaire.

L'an deux mil vingt, le 25 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Genis-les-Ollières, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des fêtes sous la présidence de Didier CRETENET, Maire.

M. le Maire propose que Clémence ATTANASIO occupe les fonctions de secrétaire de séance et fait procéder à un vote : unanimité.

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente :

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le Procès-Verbal de la séance du 23 mai 2020.

En l'absence de remarques ou de questions, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes pour le mandat 2020-2026 :

M. le Maire rappelle que les dispositions susvisées du Code Général des Collectivités Territoriales fixent des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes ; que les Adjointes ont pris immédiatement leurs fonctions à l'issue de leur élection ; que les indemnités doivent être déterminées en adéquation avec les fonctions effectivement exercées par les Adjointes au regard de leurs délégations.

M. le Maire propose que les indemnités de fonction du maire et des adjointes pour le mandat 2020-2026 soient fixées selon une enveloppe globale indemnitaire déterminée à 231% : 22% * 8 Adjointes + 55% Maire de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable.

Michel VERROQUE, conseiller municipal, estime que la différence de montants entre le Maire et les Adjoints est très importante puisque l'écart est de 2.5. L' élu estime que l'exercice du mandat politique repose avant tout sur un travail d'équipe et déplore que les attributions interviennent sur les taux maximums sans modulation possible.

M. le Maire répond que l'indemnité de Maire représente 1 600€ bruts. Rapportée aux heures de travail cette indemnité est somme toute dérisoire. Le Maire est le seul élu à assumer une astreinte qui est permanente sur toute l'année.

M. le Maire entend que la baisse des indemnités est un sujet d'actualité qui s'inscrit dans un contexte d'exemplarité et de transparence. Au delà du symbole que cette mesure peut présenter, M. le Maire rappelle qu'il n'a jamais utilisé de frais de représentation ; ce qui n'est pas le cas de beaucoup de maires, le montant de ces frais pouvant être très élevé.

En l'absence d'autres observations et de question M. le Maire fait procéder au vote : 23 voix pour et 4 abstentions.

Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal:

M. le Maire informe qu'il est obligatoire pour le Conseil Municipal dans les communes de 1 000 habitants et plus, d'établir son règlement intérieur ; qu'il est proposé d'adopter pour le mandat 2020-2026 le règlement annexé à la présente délibération.

Anne CALENDRAS, conseillère municipale, demande à ce que des modifications interviennent au sujet de l'envoi des convocations de façon à ce que l'ensemble des annexes et des projets de délibération soient transmis sous forme dématérialisée.

M. le Maire répond que ces modifications seront apportées au règlement intérieur et précise que les convocations des commissions et des comités interviendront de cette même façon.

Anne CALENDRAS souhaite également que les séances du conseil municipal puissent être filmées et que les échanges puissent être retransmis en direct sur les réseaux sociaux.

M. le Maire répond que cette modalité renvoie à des éléments techniques, notamment de sonorisation, que le comité consultatif « Communication » sera en mesure d'étudier au titre de ses travaux.

Anne CALENDRAS s'interroge au sujet de l'article 23 au sujet des amendements en cours de séance.

M. le Maire répond que les projets de délibération peuvent être modifiés à tout moment en cours de séance. En revanche, des projets nouveaux de délibération peuvent exceptionnellement être introduits en début de séance et après un vote unanime du conseil municipal.

Anne CALENDRAS interroge au sujet du droit d'expression des groupes politiques sur les supports dématérialisés.

M. le Maire propose que ce sujet soit également abordé lors d'un comité consultatif « Communication ». Les nouveaux supports numériques développés par la commune nécessitent un temps de réflexion. Le règlement intérieur pourra être modifié en séance en fonction des réflexions menées au sein du comité.

En l'absence d'autres remarques et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition de la commission municipale d'instruction « Urbanisme » :

M. le Maire rapporte qu'il est nécessaire de créer et de mettre en place des commissions municipales d'instruction qui seront chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission ; qu'il a lieu d'instituer une commission permanente dénommée « Urbanisme » qui aura pour missions principales de statuer sur les demandes individuelles d'urbanisme (permis de conduire, déclaration préalable, permis de démolir et permis d'aménager), d'étudier toute éventuelle modification du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) et d'étudier les projets de développement et d'aménagements urbains.

M. le Maire indique que cette commission comprendra 10 membres.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres de la commission municipale d'instruction « Urbanisme » :

M. le Maire rappelle que le nombre de conseillers a été fixé à 10 membres pour cette commission ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 8 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres proposés à cette commission sont Jean-Pierre COCHARD, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Serge VIGNON, Patrick PETITDIDIER, Jean-Yves MARTIN, Thierry COUEDEL, Serge LAFAURIE, Xavier FAYOLLE, Anne CALENDRAS et Martin MAVOUNGOU comme membres titulaires. Clémence ATTANASIO et Michel VERROQUET sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Jean-Pierre COCHARD occupera les fonctions de Vice-Président.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition de la commission municipale d'instruction « Finances »:

M. le Maire rapporte qu'il est nécessaire de créer et de mettre en place des commissions municipales d'instruction qui seront chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission ; qu'il a lieu d'instituer une commission permanente dénommée « Finances » qui aura pour missions principales de préparer et élaborer les documents financiers de la commune, d'assurer leur suivi (budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs) et d'assurer la gestion de la dette et des emprunts.

M. le Maire indique que cette commission comprendra 10 membres.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres de la commission municipale d'instruction « Finances » :

M. le Maire rappelle que le nombre de conseillers a été fixé à 10 membres pour cette commission ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 8 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres proposés à cette commission sont Martine BERNIER, Pierre REBOURG, Joëlle ROCHE, Serge VIGNON, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Patrick PETITDIDIER, Martine PEREZ, Jean-Pierre COCHARD, Clémence ATTANASIO et Martin MAVOUNGOU comme membres titulaires. Anne CALENDRAS et Michel VERROQUET sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Martine BERNIER occupera les fonctions de Vice-Présidente.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition de la commission municipale d'instruction « Bâtiments et Travaux » :

M. le Maire rapporte qu'il est nécessaire de créer et de mettre en place des commissions municipales d'instruction qui seront chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission ; qu'il a lieu d'instituer une commission permanente dénommée « Bâtiments et Travaux » qui aura pour missions principales de programmer les travaux afférents à la création, à l'entretien des infrastructures et bâtiments communaux et à leur transition énergétique.

M. le Maire indique que cette commission comprendra 10 membres.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres de la commission municipale d'instruction « Bâtiments et Travaux » :

M. le Maire rappelle que le nombre de conseillers a été fixé à 10 membres pour cette commission ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 8 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres proposés à cette commission sont Serge VIGNON, Joëlle ROCHE, Martine BERNIER, Patrick PETITDIDIER, Jean-Yves MARTIN, Xavier FAYOLLE, Thierry COUEDEL, Pascal GUCHER, Anne CALENDRAS et Martin MAVOUNGOU comme membres titulaires. Clémence ATTANASIO et Michel VERROQUET sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Serge VIGNON occupera les fonctions de Vice-Président.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition de la commission municipale d'instruction « Activités Jeunesse » :

M. le Maire rapporte qu'il est nécessaire de créer et de mettre en place des commissions municipales d'instruction qui seront chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission ; qu'il a lieu d'instituer une commission permanente dénommée « Activités Jeunes » qui aura pour missions principales d'étudier et de proposer la mise en place d'actions ou de projets pour les jeunes.

M. le Maire indique que cette commission comprendra 10 membres.

Anne CALENDRAS interroge sur le choix de créer une commission plutôt qu'un comité consultatif.

Joëlle ROCHE, Adjointe à l'éducation, la jeunesse et à la citoyenneté, répond qu'un comité consultatif est également proposé à la création. La commission sur cette thématique aura pour objectif de définir les actions et les orientations politiques. Ces deux instances seront donc complémentaires.

Anne CALENDRAS souligne que les comités comprennent des élus ce qui permet d'impulser une politique.

Joëlle ROCHE répond que la vocation du comité « Jeunesse » est de faire venir des jeunes et qu'il se substitue au précédent comité « Local Jeunes ».

En l'absence d'autres observations et questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres de la commission municipale d'instruction « Activités Jeunes » :

M. le Maire rappelle que le nombre de conseillers a été fixé à 10 membres pour cette commission ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 8 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres proposés à cette commission sont Joëlle ROCHE, Joffrey DUPOIZAT, Carole SCHIEPAN, Marine EVRARD, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Florence VERPILLAT, Myriam MAZARD, Pascal GUCHER, Clémence ATTANASIO et Michel VERROQUET comme membres titulaires. Anne CALENDRAS et Martin MAVOUNGOU sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Joëlle ROCHE occupera les fonctions de Vice-Présidente.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition de la commission municipale d'instruction « Subventions » :

M. le Maire rapporte qu'il est nécessaire de créer et de mettre en place des commissions municipales d'instruction qui seront chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration soit à l'initiative

d'un de ses membres ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission ; qu'il a lieu d'instituer une commission permanente dénommée « Subventions » qui aura pour missions principales d'instruire les demandes de subvention, notamment émanant de la vie associative locale.

M. le Maire indique que cette commission comprendra 10 membres.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres de la commission municipale d'instruction « Subventions » :

M. le Maire rappelle que le nombre de conseillers a été fixé à 10 membres pour cette commission ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 8 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres proposés à cette commission sont Pierre REBOURG, Martine BERNIER, Joffrey DUPOIZAT, Solange PAOLI, Carole SCHIEPAN, Patrick PETITDIDIER, Françoise BOUVIER, Dominique SINAY, Clémence ATTANASIO et Martin MAVOUNGOU comme membres titulaires. Anne CALENDRAS et Michel VERROQUET sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Pierre REBOURG occupera les fonctions de Vice-Président.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition de la commission municipale d'instruction « Achats » :

M. le Maire rapporte qu'il est nécessaire de créer et de mettre en place des commissions municipales d'instruction qui seront chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission ; qu'il a lieu d'instituer une commission permanente dénommée « Achats » qui aura pour missions principales d'ouvrir et de contrôler les offres de prix dans le cadre des marchés publics de travaux, de fournitures et de services dont le montant hors taxe sera inférieur au seuil des Marchés A Procédure Adaptée (MAPA).

M. le Maire indique que cette commission comprendra 5 membres.

Anne CALENDRAS demande si la commission « achats » fonctionnera selon la typologie d'achats comme dans le précédent mandat.

M. le Maire répond que ce fonctionnement pourra être reconduit en fonction des nécessités.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres de la commission municipale d'instruction « Achats » :

M. le Maire rappelle que le nombre de conseillers a été fixé à 5 membres pour cette commission ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 4 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 1 membre pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres proposés à cette commission sont Serge VIGNON, Martine BERNIER, Patrick PETITDIDIER, Xavier FAYOLLE et Anne CALENDRAS comme membres titulaires. Jean-Ludovic CHEVIKOFF, Jean-Pierre COCHARD, Pascal GUCHER et Martin MAVOUNGOU sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Serge VIGNON occupera les fonctions de Vice-Président.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition de la commission municipale d'instruction « Appel d'Offres » :

M. le Maire rapporte qu'il est nécessaire de créer et de mettre en place des commissions municipales d'instruction qui seront chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission ; qu'il a lieu d'instituer une commission permanente dénommée « Appel d'Offres » qui aura pour missions principales d'ouvrir et de contrôler les offres de prix dans le cadre des marchés publics de travaux, de fournitures et de services dont le montant hors taxe sera supérieur au seuil des Marchés A Procédure Adaptée (MAPA),

M. le Maire indique que cette commission comprendra 5 membres.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres de la commission municipale d'instruction « Appel d'Offres » :

M. le Maire rappelle que le nombre de conseillers a été fixé à 5 membres pour cette commission ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste soit 3 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres proposés à cette commission sont Serge VIGNON, Martine BERNIER, Xavier FAYOLLE, Anne CALENDRAS et Martin MAVOUNGOU comme membres titulaires. Jean-Ludovic CHEVIKOFF, Jean-Pierre COCHARD, Pascal GUCHER, Clémence ATTANASIO et Michel VERROQUET sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Serge VIGNON occupera les fonctions de Vice-Président.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition de la commission municipale pour l'accessibilité :

M. le Maire rapporte qu'il est nécessaire de créer et de mettre en place des commissions municipales d'instruction qui seront chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission ; qu'il a lieu d'instituer une commission permanente pour l'accessibilité qui aura pour missions principales de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, d'établir un rapport annuel et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

M. le Maire indique que cette commission comprendra 15 membres.

Anne CALENDRAS interroge au sujet de la compétence de la commune et sur le nombre de membres.

M. le Maire répond que l'accessibilité des espaces publics et des Equipements Recevant du Public (ERP) relève des attributions de la commune. Cette gestion peut être déléguée à la Métropole de Lyon. M. le Maire indique par ailleurs que les membres comprennent des personnes travaillant au sein d'associations en accompagnement des usagers présentant un handicap.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres élus de la commission municipale pour l'accessibilité :

M. le Maire rappelle que le nombre de conseillers a été fixé à 15 membres pour cette commission dont 5 conseillers; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 4 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 1 membre pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres proposés à cette commission sont Didier CRETENET, Serge VIGNON, Solange PAOLI, Jean-Ludovic CHEVIKOFF et Michel VERROQUET comme membres titulaires. Joëlle ROCHE, Pascal GUCHER, Jean-Yves MARTIN, Pierre REBOURG et Anne CALENDRAS sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Serge VIGNON occupera les fonctions de Vice-Président.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition d'une commission municipale « Concessions » :

M. le Maire rapporte qu'il est nécessaire de créer et de mettre en place des commissions municipales d'instruction qui seront chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission ; qu'il a lieu d'instituer une commission permanente pour les concessions qui aura pour missions principales de suivre les différentes étapes de la procédure tant au stade des candidatures que des offres ; que pourront participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la concession.

M. le Maire indique que cette commission comprendra 5 membres.

Anne CALENDRAS demande si la commune a d'autres concessions que les 2 qui couvrent le domaine de la petite enfance.

M. le Maire répond que les concessions de la petite enfance devront faire l'objet d'une reconduction au cours du mandat. M. le Maire indique qu'il est possible que d'autres créations de concession interviennent au cours du mandat.

En l'absence d'autres observations et questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres élus de la commission municipale « Concessions » :

M. le Maire rappelle que le nombre de conseillers a été fixé à 5 membres pour cette commission ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 4 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 1 membre pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres proposés à cette commission sont Didier CRETENET, Martine BERNIER, Pierre REBOURG, Solange PAOLI et Anne CALENDRAS comme membres titulaires. Joëlle ROCHE, Florence VERPILLAT, Pascal GUCHER, Jean-Pierre COCHARD et Michel VERROQUET sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Martine BERNIER occupera les fonctions de Vice-Président.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition d'une commission municipale de contrôle financier concernant les concessions :

M. le Maire rapporte que la collectivité est tenue de constituer une Commission de Contrôle Financier (CCF), chargée d'examiner les comptes détaillés de tout opérateur lié par une convention financière comportant des règlements de comptes périodiques ; que cette commission est chargée d'un contrôle sur place et sur pièces, portant sur les comptes détaillés des opérations menées par les entreprises précitées ; qu'il y a lieu de déterminer la composition de la Commission de Contrôle Financier.

M. le Maire indique que cette commission comprendra 5 membres.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres d'une commission municipale de contrôle financier concernant les concessions :

M. le Maire rappelle que le nombre de conseillers a été fixé à 5 membres pour cette commission ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 4 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 1 membre pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres proposés à cette commission sont Didier CRETENET, Martine BERNIER, Pierre REBOURG, Solange PAOLI et Anne CALENDRAS comme membres titulaires. Joëlle ROCHE, Florence VERPILLAT, Pascal GUCHER, Jean-Pierre COCHARD et Michel VERROQUET sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Martine BERNIER occupera les fonctions de Vice-Président.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

M. le Maire rapporte que la commission aura pour missions principales d'émettre des avis, de dresser avec le représentant de l'administration la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, de déterminer leur surface pondérée et d'établir les tarifs d'évaluation correspondants, de participer à l'évaluation des propriétés bâties, de participer à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties, de formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. le Maire indique que cette commission comprendra 8 commissaires.

Anne CALENDRAS interroge sur les modalités du choix des commissaires.

M. le Maire répond que ces choix relèvent des attributions de la Direction Générale des Finances Publiques. La représentativité des élus mais aussi celle des habitants doit certainement constituer un critère de choix important.

En l'absence d'observations et d'autres questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Proposition des commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

M. le Maire rapporte que le nombre est fixé à 8 commissaires pour cette commission ; que les commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur régional ou départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double ; que la liste est établie par délibération du conseil municipal sur la base de 32 noms ; qu'il apparaît logique que l'attribution des sièges des commissaires titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 26 propositions de commissaires pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 6 propositions de commissaires pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres proposés à cette commission sont Joëlle ROCHE, Martine BERNIER, Serge VIGNON, Joffrey DUPOIZAT, Solange PAOLI, Carole SCHIEPAN, Jean-Ludovic CHEVIKOFF, Patrick PETITDIDIER, Pierre REBOURG, Serge LAFAURIE, Dominique SINAY, Jean-Pierre COCHARD, Jean-Yves MARTIN, Florence VERPILLAT, Françoise BOUVIER, Martine PEREZ, Pascal GUCHER, Jean-Noël PHILIPONA, Elise MICHALLET, Michel DUPOIZAT, Raphaël RAY, Thierry COUEDEL, Xavier FAYOLLE, Anne CALENDRAS, Michel VERROQUET, Ingrid FRIBOURG, Hélène KLEIN, Bernard TRUMPPFF et Clémence ATTANASIO comme commissaires titulaires. Vincent SMETS, Céline CUCUMEL, Séverine ANSELME, David MESSA, Myriam MAZARD, Marine EVRARD et Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON sont proposés en tant que membres suppléants.

La désignation définitive sera prononcée par le directeur régional ou départemental des finances publiques.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces propositions de désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition d'un comité consultatif local « Communication » :

M. le Maire rapporte qu'il est possible de créer et de mettre en place des comités consultatifs locaux sur tout sujet d'intérêt communal ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de membres et de conseillers siégeant dans chaque comité ; qu'il y a lieu d'instituer un comité consultatif local « Communication » ayant pour missions principales de réfléchir à la communication et aux différents supports.

M. le Maire indique que ce comité comprendra 20 membres dont 10 conseillers.

Anne CALENDRAS interroge au sujet du choix de la création d'un comité consultatif plutôt que celui d'une commission sur ce domaine. L'élue questionne au sujet de la fréquence de réunion de ce comité.

M. le Maire répond que la commune a développé plusieurs supports de communication lors du précédent mandat qui impliquent d'associer la population sur les attentes en ce domaine.

Joëlle ROCHE répond que le comité se réunira tous les deux mois environ.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres élus du comité consultatif local « Communication » :

M. le Maire rappelle que le nombre a été fixé à 20 membres pour ce comité dont 10 conseillers ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 8 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres du conseil municipal proposés à ce comité sont Joffrey DUPOIZAT, Martine BERNIER, Solange PAOLI, Carole SCHIEPAN, Florence VERPILLAT, Myriam MAZARD, Pierre REBOURG, Serge LAFAURIE, Michel VERROQUET et Clémence ATTANASIO comme membres titulaires. Martin MAVOUNGOU et Anne CALENDRAS sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Joffrey DUPOIZAT occupera les fonctions de Vice-Président.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition d'un comité consultatif local « Vie économique » :

M. le Maire rapporte qu'il est possible de créer et de mettre en place des comités consultatifs locaux sur tout sujet d'intérêt communal ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de membres et de conseillers siégeant dans chaque comité ; qu'il y a lieu d'instituer un comité consultatif local « Vie économique » ayant pour missions principales de développer l'activité économique et commerciale de la commune en lien avec les commerçants, les artisans, les associations et de proposer toutes améliorations susceptibles de favoriser l'activité économique.

M. le Maire indique que ce comité comprendra 20 membres dont 10 conseillers.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres élus du comité consultatif local « Vie économique » :

M. le Maire rappelle que le nombre a été fixé à 20 membres pour ce comité dont 10 conseillers ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 8 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres du conseil municipal proposés à cette commission sont Patrick PETITDIDIER, Martine BERNIER, Solange PAOLI, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Martine PEREZ, Serge LAFAURIE, Jean-Pierre COCHARD, Pierre REBOURG, Martin MAVOUNGOU et Anne CALENDRAS comme membres titulaires. Michel VERROQUET et Clémence ATTANASIO sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Patrick PETITDIDIER occupera les fonctions de Vice-Président.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition du comité consultatif local « Seniors » :

M. le Maire rapporte qu'il est possible de créer et de mettre en place des comités consultatifs locaux sur tout sujet d'intérêt communal ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de membres et de conseillers siégeant dans chaque

comité ; qu'il y a lieu d'instituer un comité consultatif local « Seniors » ayant pour missions principales d'améliorer la qualité de vie de la population ayant 60 ans et plus en abordant toutes les questions qui relèvent de ses préoccupations.

M. le Maire indique que ce comité comprendra 20 membres dont 10 conseillers.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres élus du comité consultatif local « Seniors » :

M. le Maire rappelle que le nombre a été fixé à 20 membres pour ce comité dont 10 conseillers ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 8 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres du conseil municipal proposés à cette commission sont Françoise BOUVIER, Serge VIGNON, Solange PAOLI, Florence VERPILLAT, Marine EVRARD, Anne-Sophie-SUCHEL-JAMBON, Serge LAFAURIE, Dominique SINAY, Michel VERROQUET et Anne CALENDRAS comme membres titulaires. Martin MAVOUNGOU et Clémence ATTANASIO sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Françoise BOUVIER occupera les fonctions de Vice-Présidente.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition d'un comité consultatif local « Développement durable et transition énergétique » :

M. le Maire rapporte qu'il est possible de créer et de mettre en place des comités consultatifs locaux sur tout sujet d'intérêt communal ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de membres et de conseillers siégeant dans chaque comité ; qu'il y a lieu d'instituer un comité consultatif local « Développement durable et transition énergétique » ayant pour missions principales de faire toutes propositions en matière environnementale et de transition énergétique.

M. le Maire indique que ce comité comprendra 20 membres dont 10 conseillers.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres élus du comité consultatif local « Développement durable et transition énergétique » :

M. le Maire rappelle que le nombre a été fixé à 20 membres pour ce comité dont 10 conseillers ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 8 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble ».

Les membres du conseil municipal proposés à cette commission sont Martine PEREZ, Joëlle ROCHE, Serge VIGNON, Patrick PETITDIDIER, Pascal GUCHER, Xavier FAYOLLE, Jean-Yves MARTIN, Pierre REBOURG, Clémence ATTANASIO et Anne CALENDRAS comme membres titulaires. Michel VERROQUET et Martin MAVOUNGOU sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Martine PEREZ occupera les fonctions de Vice-Présidente.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition d'un comité consultatif local « Voirie, environnement de vie, mobilités et transports » :

M. le Maire rapporte qu'il est possible de créer et de mettre en place des comités consultatifs locaux sur tout sujet d'intérêt communal ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de membres et de conseillers siégeant dans chaque comité ; qu'il y a lieu d'instituer un comité consultatif local « Voirie, environnement de vie, mobilités et transports » ayant pour missions principales de faire toutes propositions dans les domaines de l'aménagement de la voirie, des

espaces publics, du fleurissement, du plan de circulation et de stationnement, des modes doux et des sentiers nature et transports en commun.

M. le Maire indique que ce comité comprendra 20 membres dont 10 conseillers.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres élus du comité consultatif local « Voirie, environnement de vie, mobilités et transports » :

M. le Maire rappelle que le nombre a été fixé à 20 membres pour ce comité dont 10 conseillers; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 8 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble »,

Les membres du conseil municipal proposés à cette commission sont Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Martine BERNIER, Thierry COUEDEL, Jean-Yves MARTIN, Serge LAFAURIE, Pascal GUCHER, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Jean-Pierre COCHARD, Martin MAVOUNGOU et Anne CALENDRAS comme membres titulaires. Michel VERROQUET et Clémence ATTANASIO sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Jean-Ludovic CHEVIAKOFF occupera les fonctions de Vice-Président.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition d'un comité consultatif local « Culture » :

M. le Maire rapporte qu'il est possible de créer et de mettre en place des comités consultatifs locaux sur tout sujet d'intérêt communal ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de membres et de conseillers siégeant dans chaque comité ; qu'il y a lieu d'instituer un comité consultatif local « Culture » ayant pour missions principales de mener une réflexion globale au sujet de la politique culturelle de la commune.

M. le Maire indique que ce comité comprendra 20 membres dont 10 conseillers.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres élus du comité consultatif local « Culture » :

M. le Maire rappelle que le nombre a été fixé à 20 membres pour ce comité dont 10 conseillers; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 8 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble »,

Les membres du conseil municipal proposés à cette commission sont Carole SCHIEPAN, Joëlle ROCHE, Patrick PETITDIDIER, Marine EVRARD, Pascal GUCHER, Martine PEREZ, Thierry COUEDEL, Myriam MAZARD, Michel VERROQUET et Clémence ATTANASIO comme membres titulaires. M Martin MAVOUNGOU et Anne CALENDRAS sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Carole SCHIEPAN occupera les fonctions de Vice-Présidente.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition d'un comité consultatif local « Jeunesse » :

M. le Maire rapporte qu'il est possible de créer et de mettre en place des comités consultatifs locaux sur tout sujet d'intérêt communal ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de membres et de conseillers siégeant dans chaque comité ; qu'il y a lieu d'instituer un comité consultatif local « Jeunesse » ayant pour missions principales de mener une réflexion globale au sujet de la politique Jeunesse de la commune.

M. le Maire indique que ce comité comprendra 20 membres dont 10 conseillers.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres élus du comité consultatif local « Jeunesse » :

M. le Maire rappelle que le nombre a été fixé à 20 membres pour ce comité dont 10 conseillers; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 8 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble »,

Les membres du conseil municipal proposés à cette commission sont Joëlle ROCHE, Joffrey DUPOIZAT, Marine EVRARD, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Pascal GUCHER, Xavier FAYOLLE, Martine PEREZ, Françoise BOUVIER, Martin MAVOUNGOU et Clémence ATTANASIO comme membres titulaires. Michel VERROQUET et Anne CALENDRAS sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Joëlle ROCHE occupera les fonctions de Vice-Présidente.

Joëlle ROCHE précise que le domaine de la « Jeunesse » couvrira les adolescents de la 4^{ème} à la seconde.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition d'un comité consultatif local « Vie scolaire » :

M. le Maire rapporte qu'il est possible de créer et de mettre en place des comités consultatifs locaux sur tout sujet d'intérêt communal ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de membres et de conseillers siégeant dans chaque comité ; qu'il y a lieu d'instituer un comité consultatif local « Vie scolaire » ayant pour missions principales d'émettre des propositions sur la vie et le fonctionnement de l'école maternelle, de l'école élémentaire et de la restauration scolaire.

M. le Maire indique que ce comité comprendra 20 membres dont 10 conseillers.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres élus du comité consultatif local « Vie scolaire » :

M. le Maire rappelle que le nombre a été fixé à 20 membres pour ce comité dont 10 conseillers; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 8 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble »,

Les membres du conseil municipal proposés à cette commission sont Joëlle ROCHE, Dominique SINAY, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Françoise BOUVIER, Pascal GUCHER, Xavier FAYOLLE, Martine PEREZ, Jean-Pierre COCHARD, Michel VERROQUET et Clémence ATTANASIO comme membres titulaires. Martin MAVOUNGOU et Anne CALENDRAS sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Joëlle ROCHE occupera les fonctions de Vice-Présidente.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création et composition d'un comité consultatif local « Vie associative et sportive » :

M. le Maire rapporte qu'il est possible de créer et de mettre en place des comités consultatifs locaux sur tout sujet d'intérêt communal ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de membres et de conseillers siégeant dans chaque comité ; qu'il y a lieu d'instituer un comité consultatif local « Vie associative et sportive » ayant pour missions principales de mener des réflexions sur les projets susceptibles de contribuer à maintenir ou développer la vie associative et sportive.

M. le Maire indique que ce comité comprendra 20 membres dont 10 conseillers.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des membres élus du comité consultatif local « Vie associative et sportive » :

M. le Maire rappelle que le nombre a été fixé à 20 membres pour ce comité dont 10 conseillers; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 8 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble »,

Les membres du conseil municipal proposés à cette commission sont Joffrey DUPOIZAT, Joëlle ROCHE, Serge VIGNON, Pierre REBOURG, Françoise BOUVIER, Florence VERPILLAT, Carole SCHIEPAN, Myriam MAZARD, Martin MAVOUNGOU et Clémence ATTANASIO comme membres titulaires. Michel VERROQUET et Anne CALENDRAS sont proposés en tant que membres suppléants.

M. le Maire précise que Joffrey DUPOIZAT occupera les fonctions de Vice-Président.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Composition et désignation des membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

M. le Maire rapporte qu'il est nécessaire de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune ; qu'il est nécessaire de fixer le nombre de membres et de conseillers siégeant dans chaque comité ; que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) constitue un établissement public ayant pour charge de mettre en œuvre la politique sociale de la commune.

M. le Maire indique par ailleurs que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) comprend en nombre égal des membres élus au sein du conseil municipal et des membres nommés parmi des personnes non membres du conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste soit 5 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 2 membres pour la liste « Agir ensemble ».

M. le Maire indique que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) comprendra 14 membres dont 7 conseillers.

Les membres du conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) proposés sont Solange PAOLI, Dominique SINAY, Pascal GUCHER, Florence VERPILLAT, Marine EVRARD, Michel VERROQUET et Anne CALENDRAS comme membres titulaires. Aucun élu n'est proposé en tant que membre suppléant.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote au bulletin secret au titre de l'article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles : unanimité.

Désignation du Président du Comité Technique :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner le Président du Comité Technique parmi les membres du conseil municipal ; que le comité technique a pour mission d'émettre des avis sur l'organisation de la collectivité, sur les conditions générales de fonctionnement des services, sur les grandes orientations en matière de politique de rémunération et d'avantages sociaux, sur le choix du mode de gestion du service public ainsi que sur le programme relatif à la formation professionnelle et de participer au programme de modernisation des méthodes et techniques de travail et à leur incidence sur la situation du personnel.

M. le Maire propose d'assumer cette fonction au cours du mandat et de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour sa désignation.

M. le Maire précise que les autres représentants de la collectivité seront désignés par voie d'arrêté. Deux syndicats sont représentés au niveau du personnel communal : CGT et CFDT/FA.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation du Président du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner le Président du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) parmi les membres du conseil municipal ; que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité dans leur travail, veille à l'observation des prescriptions législatives réglementaires et municipales en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, procède à l'analyse des risques professionnels, contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels, propose des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel et suggère toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail.

M. le Maire propose d'assumer cette fonction au cours du mandat et de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour sa désignation.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Clémence ATTANASIO, conseillère municipale demande à ce qu'un compte-rendu puisse être élaboré à chaque séance des commissions et des comités et envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux.

M. le Maire répond que ce formalisme sera mis en œuvre dans chacune des commissions et chacun des comités.

Délégations de pouvoir au Maire pour la durée du mandat 2020-2026 :

M. le Maire rapporte que suite à l'installation d'un nouveau conseil municipal et l'élection du Maire pour le mandat 2020-2026 et afin d'assurer la continuité des affaires de la commune ainsi que le bon fonctionnement de l'administration communale il est nécessaire de procéder à des délégations de pouvoir du conseil municipal au Maire ; que la délégation de pouvoir entraîne un transfert de responsabilité et nécessite un contrôle régulier de la part du conseil municipal.

M. le Maire procède à la lecture des domaines pour lesquels la délégation de pouvoir est envisagée.

Anne CALENDRAS demande des précisions au sujet des seuils des marchés publics inscrits au point 3.

M. le Maire confirme que les montants portés dans le projet de délibération sont fonction de la nature de l'achat.

Anne CALENDRAS interroge au sujet du point 14 relatif au droit de préemption.

M. le Maire confirme que ce droit exercé par le Maire sera présenté au conseil municipal de façon à posteriori.

Anne CALENDRAS sollicite la suppression du point 26 relatif à l'ouverture à la participation par voie électronique du public dans une procédure prévue par le code de l'environnement.

M. le Maire propose que cette disposition soit supprimée dans le cadre du vote du projet de délibération suite à l'intervention d'Anne CALENDRAS.

En l'absence d'autres questions et remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation du délégué de la commune au Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner le délégué de la commune au Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) ; que le SAGYRC est en charge de la gestion et des aménagements des cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron ; qu'il regroupe 5 intercommunalités et 19 communes de l'ouest lyonnais; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 1 membre pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et pas de membre pour la liste « Agir ensemble ».

Jean-Ludovic CHEVIAKOFF est proposé comme délégué titulaire et Jean-Pierre COCHARD comme délégué suppléant.

Anne CALENDRAS propose que Martin MAVOUNGOU puisse également assurer la suppléance.

M. le Maire répond qu'il est préférable de s'en tenir au résultat de la proportionnelle mais s'engage à ce que les rendus soient plus fréquents devant le conseil municipal.

En l'absence de questions et d'observations M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des délégués de la commune à Aquavert Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la piscine d'Alaï :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner les délégués de la commune au Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) ; qu'Aquavert a pour mission de gérer un établissement aquatique regroupant 5 communes ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 2 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et pas de membre pour la liste « Agir ensemble ».

Serge VIGNON et Dominique SINAY sont proposés comme délégués titulaires et Solange PAOLI comme déléguée suppléante.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des délégués de la commune au SIVU gendarmerie :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner les délégués de la commune au SIVU gendarmerie qui regroupe les communes de Craponne, Francheville et Saint-Genis-les-Ollières ; que le SIVU gendarmerie a pour mission de gérer la gendarmerie de la brigade ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 2 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et 1 membre pour la liste « Agir ensemble ».

Didier CRETENET, Jean-Ludovic CHEVIKOFF et Clémence ATTANASIO sont proposés comme délégués titulaires et Jean-Yves MARTIN, Marine EVRARD et Anne CALENDRAS comme délégués suppléants.

M. le Maire précise que la Présidence du SIVU sera assurée par la commune.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLY) :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner les délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLY) ; que le SIGERLY a pour mission de gérer l'éclairage public et les opérations d'enfouissement de réseaux ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 2 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et pas de membre pour la liste « Agir ensemble ».

Xavier FAYOLLE est proposé comme délégué titulaire et Martin MAVOUNGOU comme délégué suppléant.

En l'absence de questions et d'observations M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation du délégué de la commune au pôle funéraire public de la Métropole de Lyon :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner les délégués de la commune au pôle funéraire public de la Métropole de Lyon ; que le pôle funéraire public de la Métropole de Lyon a pour mission de gérer les opérations funéraires au côté des opérateurs privés ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 1 membre pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et pas de membre pour la liste « Agir ensemble ».

Joëlle ROCHE est proposée comme déléguée titulaire et Michel VERROQUET comme délégué suppléant.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation du délégué de la commune au Syndicat Intercommunal des Personnes Agées :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner le délégué de la commune au Syndicat Intercommunal des Personnes Agées (SIPAG) ; que le Syndicat Intercommunal des Personnes Agées (SIPAG) a pour mission de gérer les activités et l'accompagnement des personnes âgées sur un territoire composé de 13 communes ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 1 membre pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et pas de membre pour la liste « Agir ensemble ».

Solange PAOLI est proposée comme déléguée titulaire et Florence VERPILLAT comme déléguée suppléante.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation du délégué de la commune au Syndicat Rhôdanien de Développement du Câble (SRDC) :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner le délégué de la commune au Syndicat Rhôdanien de Développement du Câble (SRDC) ; que le Syndicat Rhôdanien de Développement du Câble a pour mission de développer le réseau numérique sur les 279 communes de son territoire ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 1 membre pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et pas de membre pour la liste « Agir ensemble ».

Patrick PETITDIDIER est proposé comme délégué titulaire.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation du délégué de la commune à l'Association de Gestion de l'Etablissement des Personnes Agées (AGEPA) les Emeraudes :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner le délégué de la commune à l'Association de Gestion de l'Etablissement des Personnes Agées (AGEPA) les Emeraudes ; que l'Association de Gestion de l'Etablissement des Personnes Agées (AGEPA) a pour mission de gérer l'EHPAD les Emeraudes situé sur la commune de Vaugneray ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 1 membre pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et pas de membre pour la liste « Agir ensemble ».

Solange PAOLI est proposée comme déléguée titulaire.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation du délégué de la commune à l'Entente Saint Genoise (ESG) :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner le délégué de la commune à l'Entente Saint Genoise ; que l'Entente Saint Genoise (ESG) a pour mission d'organiser sur la commune des activités sportives et culturelles à destination de la population ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 1 membre pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et pas de membre pour la liste « Agir ensemble ».

Pascal GUCHER est proposé comme délégué titulaire.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation du délégué de la commune à l'association « Saint Genis Entrepreneurs » :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner le délégué de la commune à l'association « Saint Genis Entrepreneurs » ; que l'association « Saint Genis Entrepreneurs » a pour mission de soutenir et développer l'économie locale sur la commune ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 1 membre pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et pas de membre pour la liste « Agir ensemble ».

Patrick PETITDIDIER est proposé comme délégué titulaire.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation des délégués de la commune à l'association « La joie de Vivre » :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner les délégués de la commune à l'association « La joie de Vivre »,

CONSIDERANT que l'association « La joie de Vivre » a pour mission d'organiser des activités à destination des personnes âgées de la commune,

CONSIDERANT que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 2 membres pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et pas de membre pour la liste « Agir ensemble »,

Didier CRETENET et Solange PAOLI sont proposés comme délégués titulaires et Joëlle ROCHE comme déléguée suppléante.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation du délégué de la commune à l'association ALCALY (Alternatives au Contournement Autoroutier de LYon) :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner le délégué de la commune à l'association ALCALY (Alternatives au Contournement Autoroutier de LYon) ; que l'association ALCALY a pour mission de promouvoir la défense de l'environnement de vie du territoire face à des projets d'infrastructures routières ou autoroutières ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 1 membre pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et pas de membre pour la liste « Agir ensemble ».

Jean-Yves MARTIN est proposé comme délégué titulaire et Anne CALENDRAS comme déléguée suppléante.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation du délégué de la commune à l'association « école de musique » :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner le délégué de la commune à l'association « école de musique » ; que l'association « école de musique » a pour mission de promouvoir la formation musical et son perfectionnement auprès de la population de la commune ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 1 membre pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et pas de membre pour la liste « Agir ensemble ».

Carole SCHIEPAN est proposée comme déléguée titulaire.

Anne CALENDRAS interroge au sujet du rôle de ce délégué au niveau des subventions.

M. le Maire répond que le délégué aura pour mission d'articuler le statut de l'association avec les compétences de la commune qui concernent aussi l'octroi de subvention aux associations locales.

En l'absence d'autres questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Désignation du délégué de la commune à la Mission Locale :

M. le Maire rapporte qu'il convient de désigner le délégué de la commune à la Mission Locale ; que la Mission Locale a pour mission d'accompagner les jeunes de 16 ans à 25 ans sur l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs ; que l'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit 1 membre pour la liste « Pour Saint Genis Tous Unis » et pas de membre pour la liste « Agir ensemble ».

Joëlle ROCHE est proposée comme déléguée titulaire.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : **unanimité.**

M. le Maire indique que les projets de délibération relatifs aux désignations extérieures des membres élus ont tous été présentés.

Jean-Yves MARTIN, conseiller municipal, interroge au sujet du correspondant auprès de la Défense Nationale.

M. le Maire répond que cette organisation n'a pas sollicité la commune pour le moment.

Approbation de l'avant projet définitif (APD) – Opération de requalification intérieure de la médiathèque, d'acquisition de mobiliers spécifiques, et d'équipements numériques :

Carole SCHIEPAN, Adjointe à la culture, rappelle en préambule que la médiathèque est située au cœur de la commune. Elle constitue l'un des bâtiments ou le bâtiment communal le plus utilisé par les habitants (environ 1500 abonnés actifs). L'espace totalise environ 400 m2.

L'Adjointe informe que le Projet d'Etablissement de la Médiathèque est engagé depuis 2017 par les équipes : qu'il s'agisse de Pascale MONAT, précédente Adjointe à la culture, du personnel de la médiathèque, des 22 bénévoles ainsi que des membres du Comité Médiathèque.

Ce projet présente un diagnostic avec forces et faiblesses de la Médiathèque et plusieurs axes de développement: Culturel / Scientifique / Educatif et Social.

Le projet de réhabilitation de la médiathèque s'inscrit dans le cadre d'une opportunité financière puisque le projet est subventionnable par 3 organismes: la DRAC (Travaux 30% / Mobilier 40% / Numérique 50%), la Région et l'Etat (DSFIL). La commune serait en mesure de récupérer de la TVA (FCTVA 16,404%) ce qui permet de fixer un taux maximal de subventions à 80%.

L'Adjointe décrit les objectifs et enjeux majeurs du projet :

1. Gagner de la surface au sol
2. Modernisation via l'informatique et le numérique
3. Flexibilité de l'équipement notamment par la modularité du mobilier qui ferait de l'équipement plus qu'une médiathèque un bâtiment au service de la commune, à la croisée de plusieurs politiques publiques (jeunesse, senior, éducative, associatives, communication...)
4. Renforcement du lien social et des échanges intergénérationnels
5. Favoriser le développement durable.

Le concept général du projet repose sur le thème de la navigation en lien avec le nom de l'équipement « l'Escale ».

1. Impulsé par l'architecture du bâtiment (composé de plusieurs niveaux)
2. Renforcer l'Identité de l'Espace Culturel de l'Escale.
3. Sens figuré: Entrer dans une Médiathèque, c'est se laisser l'opportunité de monter à bord d'une nouvelle histoire, de vivre une nouvelle aventure.

L'Adjointe à la culture procède à une présentation des plans de l'avant-projet. La requalification de l'équipement concerne tant le rez-de-chaussée que le niveau 1.

L'Adjointe à la culture conclut sa présentation sur les éléments financiers de l'opération. Le coût total de l'opération est estimé à 644 700€. Dans l'hypothèse la plus favorable, l'autofinancement de la commune serait limité à 109 134€.

M. le Maire remercie Carole SCHIEPAN pour la qualité de la présentation de ce projet. M. le Maire interroge le conseil municipal pour recueillir les observations et les questions relatives à ce projet.

Clémence ATTANASIO demande si la requalification de l'équipement répondra aux impératifs liés à la crise sanitaire.

Carole SCHIEPAN répond que la médiathèque n'a pas été utile au titre de la pandémie mais c'est un équipement public qui peut être utilisé dans un cadre spécifique en fonction des contextes. L'Adjointe précise que la médiathèque a été la première du réseau à rouvrir aux usagers ce qui démontre des capacités d'adaptation réelle.

Xavier FAYOLLE complète les propos de l'Adjointe à la culture en indiquant que l'équipement est peu cloisonné ce qui permet une gestion des flux très claire. La modularité de l'équipement est importante notamment par le fait de la flexibilité du mobilier.

Martin MAVOUNGOU intègre la séance à 21h45.

Anne CALENDRAS interroge au sujet de l'accessibilité puisqu'un escalier est prévu pour le personnel communal.

Carole SCHIEPAN répond que l'étude d'un monte-charge à défaut d'un ascenseur a été menée mais cet équipement présente un coût exorbitant. L'Adjointe rappelle que ce niveau existe déjà. En cas de difficulté de mobilité, le rez-de-chaussée sera doté d'une borne d'accueil qui pourra servir de poste de travail.

Martin MAVOUNGOU, conseiller municipal, indique que ces équipements représentent un coût mais ils doivent être réalisés.

Le Directeur Général des Services répond que les collectivités territoriales doivent effectivement respecter les dispositions réglementaires en matière d'accessibilité et rappelle que sous le précédent mandat la commune a engagé des travaux au titre de son agenda d'accessibilité à hauteur de 800 000€. Le Directeur Général des Services précise que des dérogations existent. Certaines ont été accordées pour la mairie par exemple et peuvent l'être aussi lorsque l'engagement des sommes apparaît disproportionné avec l'objectif poursuivi.

Xavier FAYOLLE rappelle que l'aménagement de bureaux en rez-de-chaussée répond à l'obligation réglementaire. L'élu rappelle que les personnes en mobilité réduite doivent pouvoir être prises en charge par d'autres personnes qui les accompagnent dans leur déplacement au sein des équipements publics.

Martine BERNIER, Adjointe aux finances et à la commande publique, interpelle M. le Maire par rapport à l'inclusion du FCTVA et rappelle que son versement intervient sur facture acquittée.

M. le Maire répond que l'acquiescement des factures interviendra nécessairement et que la commune sera dès lors en mesure de récupérer le FCTVA.

M. le Maire précise que la contribution financière de la DRAC sera versée immédiatement ce qui est rare. M. le Maire indique que cette demande de subvention a été défendue directement auprès de la DRAC par Pascale MONAT qui était Adjointe à la Culture sous le précédent mandat. L'Avant Projet Définitif constitue un document qui est nécessaire à l'instruction de la demande de subvention. M. le Maire précise que la commune aurait deux ans pour commencer et exécuter les travaux.

M. le Maire indique que la poursuite de ce projet sera conditionnée aux capacités financières de la commune puisqu'une étude de programmation va être menée sur le groupe scolaire ce qui constitue une priorité. Les travaux pourraient donc intervenir en 2021.

Martine BERNIER remercie M. le Maire pour sa prudence en matière de budget. L'Adjointe indique que le groupe scolaire constitue le 2^{ème} lieu de vie et que ce dernier passe avant le 3^{ème} lieu.

Anne CALENDRAS informe qu'elle votera l'avant-projet de la médiathèque en émettant des réserves toutefois au niveau de l'accessibilité.

En l'absence d'autres questions et d'autres remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Modalités de règlement de l'annulation du Festival Changez d'Air 2020 auprès des sponsors et mécènes :

Carole SCHIEPAN rappelle que la commune organisatrice du festival de musiques actuelles « Changez d'Air » en mai 2020 a dû annuler cette édition eu égard au contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19 ; que dès lors il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur les modalités de règlement de l'annulation auprès des mécènes et des sponsors au titre de l'année 2020 ; qu'il est ainsi proposé 3 modalités: le remboursement des sommes déjà versées au titre du soutien apporté à la commune pour l'édition 2020 du festival Changez d'Air, le report du don ou du partenariat sur l'édition 2021 du Festival et le maintien du don pour l'année 2020 qui sera affecté prioritairement au règlement des quote-parts de cachets des artistes au titre de l'édition 2020.

En l'absence de questions et d'observations M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Soutien financier aux acteurs culturels de l'édition 2020 du festival changez d'air :

Carole SCHIEPAN rappelle également que dans ce contexte le festival ne peut être reporté au cours de l'année 2020 ; qu'il en résulte que les artistes, les productions artistiques ont souffert de cette période les empêchant de se produire sur scène ; que la SACEM a décidé de maintenir malgré la crise sanitaire sa subvention à hauteur de 3000€ ; que la politique culturelle de la commune doit contribuer au soutien des acteurs culturels en cette période de crise exceptionnelle, et qu'il est ainsi proposé de verser aux artistes de l'édition 2020 du festival Changez d'Air une partie du cachet prévu dans les contrats de cession, à hauteur de 30 % pour les artistes nationaux et 50 % pour les artistes locaux.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Approbation des modalités de règlement de l'annulation des événements culturels du fait de la crise sanitaire du COVID-19 - remboursement ou don des spectateurs :

Carole SCHIEPAN informe que la commune a par ailleurs été contrainte dans ce contexte à reporter deux spectacles de la saison culturelle 2019/2020 sur la saison culturelle 2020/2021 ; que les artistes, productions artistiques ont souffert de cette période les empêchant de se produire sur scène et de créer dans les conditions habituelles ; que la commune apporte son soutien financier aux acteurs de la culture en dédommageant jusqu'à hauteur de 50% du cachet les artistes du festival Changez d'Air édition 2020 ; qu'il est proposé à chaque spectateur le choix de se faire rembourser sa place de spectacle et/ou de faire don du montant de sa place à la commune qui l'affectera prioritairement dans les actions de la politique culturelle.

Anne CALENDRAS interroge pour savoir si beaucoup de places ont été vendues.

Carole SCHIEPAN répond par l'affirmative. Les 2 spectacles reportés sont pleins. L'artiste « Suzanne » programmée pour l'édition du festival fera l'ouverture de saison.

En l'absence d'autres questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Modification des modalités d'attribution du RIFSEEP pendant la période de crise sanitaire :

M. le Maire informe que le Ministère de l'Action et des Comptes Publics préconise le maintien du régime indemnitaire pour les agents placés en congé maladie ordinaire pendant l'état de crise sanitaire au moyen d'une délibération au besoin rétroactive ; que des concertations syndicales ont été menées les 16 avril 2020, 30 avril 2020 et 20 mai 2020 sur le sujet de la rémunération du personnel communal notamment ; que les délibérations fixant les modalités d'attribution du RIFSEEP prévoient dans un contexte normal que le RIFSEEP suit le traitement de l'agent et qu'une retenue supplémentaire s'opère sur le plein traitement à raison de 2/3 du montant de l'IFSE journalier au-delà de 10 jours calendaires d'absence pour congé de maladie ordinaire.

M. le Maire indique qu'il souhaite que l'application de ces mesures soit suspendue pour la période de pandémie intervenue au printemps.

Martin MAVOUNGOU, conseiller municipal, estime que le personnel communal s'est beaucoup investi et interroge au sujet du versement d'une prime spéciale liée au Covid.

M. le Maire répond que l'investissement du personnel communal a constitué une réalité dans la gestion de la crise et qu'il ferait un courrier de remerciement aux agents qui ont le plus été exposés. M. le Maire indique que la prime spéciale est pour autant liée à un surcroît d'activité et qu'aucun fonctionnaire de la commune n'a été confronté à cette situation de travail. M. le Maire précise qu'il n'est donc pas possible dans ce contexte d'attribuer de prime au personnel communal.

En l'absence de questions et d'autres remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Adhésion de principe au contrat-cadre d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Rhône pour le personnel communal :

M. le Maire rapporte qu'il est possible de souscrire un contrat d'assurance statutaire pour le personnel; que le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole a mis en place un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole ; que ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2020 et que pour procéder à son renouvellement le Centre de Gestion engage une procédure de consultation dans le respect de la réglementation des marchés publics ; qu'à ce titre, pour pouvoir adhérer au contrat résultant de cette procédure par la suite, il convient de mandater le Centre de Gestion pour mener la procédure de consultation au nom de la commune.

En l'absence de questions et d'observations M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet :

M. le Maire rapporte qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ; qu'il convient de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet pour assurer les fonctions d'agent technique au sein de la division bâtiment compte-tenu de la vacance d'un emploi.

Anne CALENDRAS demande à ce que le tableau des effectifs puisse être transmis à l'ensemble du conseil municipal.

M. le Maire répond que le tableau des effectifs sera envoyé à l'ensemble des conseillers.

En l'absence d'autres questions et d'observations M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Tarifification périscolaire méridienne liée à la crise sanitaire :

Joëlle ROCHE rapporte que la crise sanitaire a contraint à la cessation d'activité temporaire du restaurant scolaire durant plusieurs mois ; que dans ces conditions les familles ont été obligées de fournir elles-mêmes le repas de leurs enfants ; que dans ce contexte, et nonobstant le maintien de l'encadrement périscolaire méridien, il est proposé de pratiquer de façon exceptionnelle la gratuité pour la tarification périscolaire méridienne du 11 mai 2020 jusqu'au terme de l'année scolaire 2019/2020.

Joëlle ROCHE précise par ailleurs que la reprise d'activité du restaurant scolaire pour les deux dernières semaines est compliquée à mettre en œuvre car il s'agirait de reconstituer de l'approvisionnement. Les ressources humaines sont encore fragiles au niveau de ce service pour assurer l'encadrement réglementaire.

Anne CALENDRAS estime que cette mesure est bonne pour les familles mais déplore que deux courriels se soient contredits sur le même sujet.

Joëlle ROCHE répond que les décisions qui ont été prises ces dernières semaines ont été évolutives en fonction de la situation. La gratuité pour le personnel prioritaire a été décidée dès le début du confinement général. Le coût pour les autres familles lors du déconfinement à 3,22€ comprenait les dépenses en entretien et en encadrement. L'Adjointe indique que c'est ce coût qu'il est proposé de neutraliser sur la fin de l'année scolaire.

En l'absence de questions et d'autres remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Tarifification des activités du Local Jeunes 2020/2021 :

Joëlle ROCHE informe qu'il est proposé chaque année de fixer la tarification des activités proposées par le Local Jeunes ; que cette tarification est établie par type d'activités, et est différenciée en fonction de trois tranches de quotients familiaux ; que la commune prend en charge le coût de l'encadrement des activités et que le tarif payé par les familles couvre le coût des prestataires ; que compte tenu du contexte sanitaire lié à l'épidémie du COVID-19 qui engendre une fermeture du Local Jeunes de 5 mois en 2020, il est proposé de conserver pour l'année 2020/2021 la tarification appliquée en 2019/2020.

En l'absence de questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Tarifification du restaurant scolaire et des activités périscolaires 2020/2021 :

Joëlle ROCHE rapporte qu'il est proposé chaque année de fixer la tarification de la restauration municipale et des activités périscolaires ; que cette tarification se veut progressive en étant établie sur 4 tranches de quotient familial s'agissant du restaurant et 3 tranches pour les activités périscolaires ; que la tarification prend en considération l'évolution du coût de production des repas et de la qualité des activités proposées, ainsi que de l'évolution des effectifs accueillis; qu'elle s'inscrit dans une hausse qui se veut maîtrisée afin de permettre au maximum de familles d'avoir accès à ces services publics ; qu'il est ainsi proposé comme suit une augmentation de 2% des différents tarifs pour le restaurant scolaire et pour les activités périscolaires,

L'Adjointe à l'éducation précise qu'il est également proposé une modification du tarif « panier repas fourni par les familles » en instaurant pour ce dernier une tarification progressive établie sur les 4 tranches de quotient familial.

Joëlle ROCHE précise que le coût réel d'un repas correspond à 10.14€. La facturation la plus basse correspond à 1.55€ pour les familles. La participation des familles représente la moitié du coût réel d'un repas au tarif normal.

L'Adjointe précise également que l'introduction des produits bio présente un coût supplémentaire à la charge de la commune. L'Adjointe indique qu'une tarification « panier repas » a été ajoutée en cas de besoin comme ce fut le cas lors de la crise.

Martin MAVOUNGOU interroge pour savoir si les produits bio et locaux sont proposés sur les 4 jours de la semaine.

L'Adjointe répond que les produits ne sont pas totalement bio ou locaux mais qu'ils le seront en 2025. L'Adjointe indique qu'il est nécessaire que les filières d'approvisionnement se consolident : fournir pour la commune 400 repas journaliers avec ces produits n'est pas si simple encore. L'Adjointe précise que les produits locaux représentent 40% des produits alimentaires du restaurant scolaire et les produits bio 15 à 20%.

Anne CALENDRAS estime qu'il faut donner les moyens à ces filières de se développer en soutenant la demande.

En l'absence d'autres questions et remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

M. le Maire rapporte les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal sur le fondement de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décision 2020-02 relative à la rénovation et restructuration de la médiathèque: Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 34 805.17€ TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire donne la parole aux membres du conseil municipal qui souhaiteraient s'exprimer, et notamment à l'opposition qui a présenté des questions pour la séance.

Procédure d'Arrêté Interruptif de Travaux contre la société Emalec :

Anne CALENDRAS informe que des travaux sans autorisation ont été entrepris par l'entreprise Emalec sur un zonage agricole afin de réaliser une aire de stationnement pour véhicules ; l'élue indique que M. le Maire a pris un arrêté interruptif de travaux et souhaiterait savoir où en est la procédure.

Jean-Pierre COCHARD, conseiller municipal, rappelle en préambule que la société Emalec est la plus importante entreprise implantée sur la commune. L'élue indique que le Procureur de la République a été saisi de ce dossier et que la commune est dans l'attente de la décision judiciaire.

Anne CALENDRAS entend la réponse mais souhaite rappeler que les besoins en zone agricoles sont plus importants que ceux liés à des parkings.

Jean-Pierre COCHARD répond qu'il faut trouver un équilibre entre la préservation des zones agricoles et le maintien des activités humaines.

Jean-Yves MARTIN, conseiller municipal, informe que le classement de zones en PENAP sur la commune a été conçu afin de protéger ces zones naturelles et agricoles.

M. le Maire précise également que la SAFER n'a pas soulevé d'objections lors de la cession foncière. M. le Maire indique avoir agi en fonction d'une compétence liée en la matière qu'il tient du Préfet.

Réouverture du Local Jeunes :

Clémence ATTANASIO, conseillère municipale, déplore que le Local Jeunes soit fermé à la suite de la pandémie. L'élue constate l'errance d'adolescents et sollicite l'ouverture de l'équipement en juillet.

Joëlle ROCHE répond que cet équipement ne réouvrera pas en juillet mais que six jeunes seront accueillis en chantiers éducatifs.

En l'absence d'autres questions ou interventions des membres du conseil municipal, M. le Maire donne la parole au public :

Une habitante :

Suite à la remarque au sujet de l'errance de certains jeunes, cette habitante considère que ces jeunes n'errant pas mais qu'ils sont au contraire plein de ressources et l'expriment devant le parvis du gymnase en se retrouvant.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires de la part des membres du conseil municipal et du public, Monsieur le Maire lève la séance à 22h 45 minutes.